

N°03
Hiver 2022

LE CHANT DU COOQ



J'ai eu le plaisir de présenter mes vœux à une grande majorité d'entre vous lors de la **Soirée des Lumières** du 18 décembre dernier. Mes premiers mots seront donc de les présenter à celles et ceux que je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer. Vœux de bonne et heureuse année, vœux de santé.

Je veux souhaiter la **bienvenue à Romain LEMAIRE**, un enfant du village qui vient compléter l'équipe technique de la commune de BOUZY. Romain a reçu différentes formations qui lui permettront d'être un véritable couteau suisse au service de notre commune.

Ô bonne levure ! ne meurt jamais ! Nicolas FORGET, également originaire du village, installe sa **brasserie artisanale** dans les anciens pressoirs de la maison Moët et Chandon. Sa bière deviendra la meilleure du monde puisqu'elle sera brassée avec la bonne eau de BOUZY. Je vous promets de vous la faire déguster par une belle journée d'été.

Puisque je viens de vous faire oublier la brume champenoise et avant de boire la première gorgée de cette bière issue de notre terroir, si vous avez l'idée de vous promener à pied, en vélo, à cheval, en famille ou tout seul, sachez que l'ensemble des **chemins de notre vignoble** sera désormais géré par une association foncière syndicale qui vient de naître. Le bureau, élu très récemment, aura pour mission principale de façonner la voirie du futur, dans notre beau coteau.

Bienvenue aussi à Mme Pauline TELLIER, kinésithérapeute, qui s'installera prochainement dans notre **quartier médical** qui bénéficiera, aux beaux jours, d'un parking restauré et fleuri, d'un passage piétons adapté et sécurisé et d'une signalétique pour désigner nos différents professionnels de santé.

La restauration de la façade de **la salle des Fêtes** se termine et nous venons de commencer l'aménagement de la **cour Marianne**.

Dès le printemps, ces beaux espaces pourront être réinvestis.

J'ai convié les riverains de la **rue Charles de Gaulle**, le 27 octobre dernier, afin de les informer et de recueillir leurs observations et désirs en vue des futurs travaux qui débiteront au printemps.

Mon seul regret est de n'avoir pu offrir le verre de l'amitié à des riverains chaleureux et aussi soudés que le quinze de France en finale du tournoi des cinq nations.

Après une longue procédure administrative, les aménagements pourront commencer au **Cimetière** : relevage des tombes, aménagement de l'ossuaire dans une chapelle et mise à disposition des nouvelles concessions.

Nous avons commandé, en fin d'année dernière, une étude sur le **trafic automobile** dans nos rues et les résultats sont inquiétants. Si, sans grande surprise, la vitesse est pointée du doigt, cette étude confirme surtout le flux impressionnant de véhicules qui traverse notre village (2600 véhicules par jour, rue de Tours, par exemple). Une réunion publique s'impose pour réfléchir ensemble à l'organisation à mettre en place, afin de réduire la vitesse et le flux.

Nous continuons à imaginer **notre village de demain**, avec l'aide des services de l'Etat, du Parc Régional de la Montagne de Reims, de la Chambre d'Agriculture et de l'UNESCO ! Nous aurons bientôt réussi cette grande équation pour Bouzy.

Le conseil municipal aura le plaisir de convier à **un déjeuner, le 27 mars prochain**, à la salle des fêtes, celles et ceux qui ont eu 20 ans dans les années 50 ! 60 ! 70 ! Et j'aurai l'immense honneur d'ouvrir le bal avec notre Doyenne.

*Jean-François SAINZ,
Maire de Bouzy*

01

BOUZY EN ACTION

- 06** Du côté de l'école et du périscolaire
- 07** Sortie à Grinyland
Sortie à Disneyland
- 08** Le sport à Bouzy
- 14** Du côté des espaces verts
- 16** Travaux en cours : rue Charles de Gaulle et rue de Condé
- 17** Analyse du trafic et de la vitesse
- 18** Archivage : c'est terminé !

03

BOUZY POUR VOUS

- 28** Soirée des lumières
- 30** Histoire de notre église et de la salle des fêtes
- 33** Saint Vincent
- 33** Faire Part
- 34** Recensement citoyen
- 34** A vous de jouer

02

BOUZY VOUS INFORME

- 20** Urbanisme
- 22** PLU
- 24** ASA
- 24** Les responsabilités en tant que citoyen
- 26** Permanences du CIAS
- 27** Élections 2022

04

BOUZY PRATIQUE

- 36** Infos mairie
- 36** Liens utiles
- 37** CCGVM

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE...

En fin d'année scolaire 2020-2021, Madame Agathe GUILLEN, en charge de la classe de CP-CE1-CE2 a décidé de quitter notre école élémentaire.

Si Mesdames Laëticia CHICARD-URBES, Directrice et maîtresse des maternelles ; et Madame Agathe BONNEMAYRE, maîtresse de la classe de CM1 et CM2 sont restées affectées aux mêmes classes ; elles ont eu la joie d'accueillir à la rentrée de septembre dernier deux nouvelles enseignantes :

- Madame Julie IMBERT-FOSSIER, maîtresse des CP, CE1, CE2

- Madame Emmeline SEURAT, maîtresse des CM1 et CM2 (les jeudis et vendredis)

Tout le monde a pris ses marques rapidement, l'ambiance générale de l'école est très sereine et apaisée depuis leur arrivée ! Enfants et adultes sont ravis !

Nous leur souhaitons une nouvelle fois la bienvenue à l'école Camille Claudel !

DU CÔTÉ DU PÉRISCOLAIRE...

Les petits



Septembre

C'est la rentrée : les enfants sont ravis de se retrouver !



Novembre

On joue, on cuisine, on profite !
On laisse place à notre imagination !



Octobre

Nous avons dit au revoir à notre copine Margot en lui souhaitant plein de bonnes choses !
Nous avons fêté HALLOWEEN et préparé des Jack-O'-Lantern !



Décembre

Décorations de Noël, dessins, et surtout préparation des cadeaux créés par nos petites mains !
Les enfants ont pris plaisir en cette période et se sont très appliqués ! Bravo à tous !

GRINYLAND

Le mercredi 8 décembre, offert par la municipalité

Les petits étaient ravis de cette belle journée ! Nous avons bien profité ! Train, manège, goûter et surtout la rencontre avec le Père Noël et ses lutins. Nous avons aussi visité toute la fabrique de jouets ! Nos yeux étaient remplis d'étoiles ! Un beau souvenir !



Les grands

Depuis septembre nous travaillons tous les mercredis sur les pays du monde au travers d'activités manuelles, de petites histoires, de sport et de cuisine. Notre fil rouge est la création d'un livre de recettes de pays du monde !

Nous avons déjà découvert quelques pays d'Europe, d'Asie et nous sommes en train de découvrir quelques pays d'Antarctique et d'Océanie. Durant les prochains mois, nous découvrirons l'Afrique et l'Amérique !

DISNEYLAND

Le mercredi 15 décembre avec les grands, offert par Monsieur le Maire

Durant le mois de décembre, les enfants ont eu la chance de se voir offrir une journée à Disneyland par Monsieur le Maire. Malgré la situation compliquée, nous avons tout de même tout mis en œuvre pour que cette journée ait lieu ce qui a ravi les plus petits comme les plus grands ! Attractions en tout genre, sensations, parades et illuminations de Noël ont fait briller les yeux des enfants, tous s'en souviennent et nous en parlent encore aujourd'hui, ce fut un merveilleux cadeau ! Si vous souhaitez récupérer toutes les photos de cette magnifique journée, vous pouvez vous adresser à Claire avec une clé USB.



LE SPORT À BOUZY

Les nouveautés

PROGRAMMES SÉNIORS

Gym

Depuis le 5 janvier 2022, les séniors ont la possibilité de pratiquer des cours de gym équilibre avec Victoria au relais sport santé nature.

Ces cours ont lieu chaque mercredi (hors vacances scolaires), dès maintenant jusqu'au 22/06 de 9h30 à 10h30. Les frais d'inscription sont de 100 euros.

Programme intègre d'équilibre dynamique (dit programme PIED)

Vous avez plus de 60 ans et vous n'avez pas pu vous inscrire à la 1ère session, nous vous attendons du mercredi 23/02 au 22/06 de 10h30 à 12h au relais sport santé nature.

Programme entièrement gratuit pour garder la forme et votre autonomie.



Inscription et contact

Elodie ROUGEAUX

06 09 73 95 12

rougeaux@sportspourtous.org

PILATES

La grande nouveauté de la rentrée !
Marjorie vous donne rendez-vous
chaque samedi matin pour 1 heure de pratique.

2 séances sont proposées :

- de 10h à 11h
- de 11h à 12h

Inscription sous forme de carte d'une séance,
de 10 séances (+1 offerte),
de 20 séances (+ 3 offertes).

Inscription et contact

06 40 45 12 42



TEN'UP

Pour les amateurs de Tennis, sachez que dorénavant les courts de tennis sont à réserver via cette application. Attention pour ceux qui utilisaient le système Booky celui-ci est amené à disparaître. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Tennis Club de Bouzy par mail: tcbouzy@gmail.com

Ten'up poursuit plusieurs objectifs :

- Donner l'envie de jouer au tennis
- Permettre de pratiquer facilement dans les clubs
- Rendre le tennis plus moderne et plus accessible

Cette application est gratuite et simple d'utilisation!



LA NOUVELLE SALLE DE REMISE EN FORME

La nouvelle salle de remise en forme étant tellement appréciée par tous les pratiquants, qu'il nous reste plus qu'à convaincre les indécis. Pour ce faire, nous avons souhaité vous présenter notre **coach « Jordan »**.



Bonjour Jordan, peux-tu te présenter et présenter ton activité ?

Bonjour, je m'appelle Jordan Rabelle, je suis coach sportif diplômé d'état au creps de Reims depuis 2013. Je suis arrivé au relais sport santé de Bouzy fin octobre 2013. A cette époque, je n'avais que 3h de cours par semaine.

Et maintenant ?

En fait nous étions 3 coachs à nous partager 9 groupes. Début 2014, mes 2 collègues ont décidé de partir de Bouzy et j'ai hérité de l'ensemble des adhérents. Environ 50 personnes à l'époque. Aujourd'hui, ce sont 190 adhérents qui viennent transpirer chaque semaine, et ce malgré le Covid.

Justement, comment as-tu vécu cette crise sanitaire ?

Et comment a-t-elle impacté ton activité ?

Ces 2 confinements furent une horreur... Beaucoup de mes amis coachs ne se sont pas relevés. J'ai moi-même eu de gros doutes sur l'avenir de mon activité. Mais les beaux jours reviennent toujours et avec l'aide de la mairie nous avons tout mis en œuvre pour accueillir, à nouveau, mes chers adhérents : une nouvelle salle, plus grande et mieux adaptée pour la pratique sportive et très bien équipée. En effet en dehors des appareils de cardio et de musculation nous proposons également à notre public un petit coin chaleureux pour pouvoir échanger et partager un café. C'était très important de renouer le lien social.

Quelles sont les difficultés de ton activité ?

A partir du moment où l'on travaille avec du public, rien n'est simple ! Les niveaux sont différents : il y a des sportifs, des sédentaires, des personnes avec des pathologies, etc... L'adhérente la plus jeune a 15 ans et la plus âgée en a 83 ! Il faut réussir à faire plaisir à chacun. Si j'arrive à satisfaire 180 personnes sur 190 je ne vais pas être heureux à 100% et je vais donc encore travailler davantage. Dans ce métier on se réinvente chaque semaine.

Quelles sont les côtés positifs de ton activité ?

Il y en a beaucoup. Tout d'abord, c'est de voir mes adhérents venir et repartir chaque soir avec le sourire, de partager au-delà de nos cours de sport leur quotidien. J'ai une anecdote avec chacun d'entre eux. Je suis très fier aussi quand certaines personnes me disent qu'ils n'aimaient pas le sport avant de venir dans mes cours et que finalement ils deviennent de fervents adeptes...

Quels sont tes objectifs désormais ?

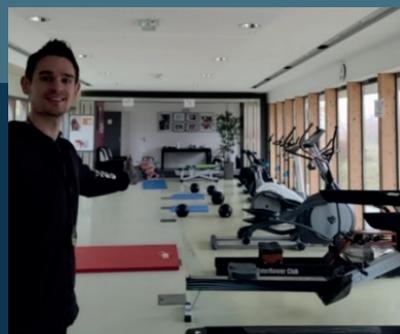
Tout d'abord l'objectif numéro un c'est de continuer à faire du bon travail, de rester souriant et agréable. Les gens viennent ici par plaisir et cela doit le rester. Je souhaite que les personnes arrivant avec des objectifs puissent les réaliser avec mon aide. Ensuite j'aimerais pérenniser l'activité et la développer encore plus via le bouche à oreille. Mon ambition est de dépasser un jour 200 personnes par semaine, simplement car lorsque je suis arrivé il y a 8 ans une personne m'a dit que jamais ne j'y arriverais et j'aime les défis...

Aujourd'hui tu n'es plus très loin des 200 adhérents...**De quels villages viennent-ils ?**

Ils habitent tous les villages aux alentours. La plupart viennent d'Ambonnay, de Trépail et de Tours sur Marne. Seulement 23% habitent Bouzy. Donc, Chers habitants de Bouzy, je vous attends ! Vous êtes les bienvenus !

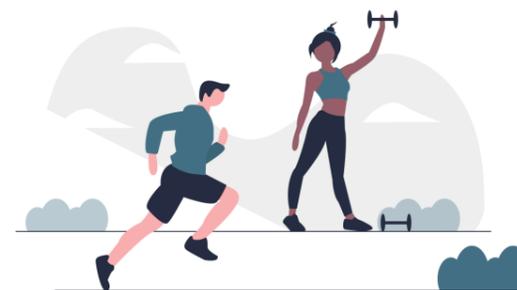
Dernière question Jordan. Si tu avais un message à délivrer pour nos lecteurs...

Je leur dirais simplement de venir me voir, de m'appeler, d'essayer une séance et de casser les clichés des salles de sports traditionnelles car ce n'est pas une salle de sport traditionnelle, cette salle permet aux adolescents de devenir des adultes et aux adultes de retourner en adolescence.



Inscription et contact

Jordan
06 73 41 58 13

**LES AUTRES SPORTS PRATIQUÉS À BOUZY**

Tous les autres sports pratiqués dans notre commune restent inchangés. Renseignements auprès de **Baptiste au 06.46.03.45.78**

TRAIL DE BOUZY**Noël du Trail de Bouzy, le dimanche 5 décembre 2021**

Un grand merci à toute l'association du Trail qui a œuvré pour organiser un événement et un moment de convivialité à l'approche des fêtes de fin d'année. Retenez d'ores et déjà la date du prochain trail qui aura lieu le dimanche 19 juin 2022.

L'association Trail de Bouzy a fêté Noël au relais sport santé nature. Toutes les personnes présentes (petits et grands) ont pu participer à une course à pied, de la marche, des activités sportives, des activités manuelles autour de Noël... et bien sûr le moment convivial avec pour le bonheur des enfants l'arrivée du Père Noël et la distribution de chocolats !



DU CÔTÉ DES ESPACES VERTS

COMMUNE NATURE

Bouzy, de nouveau labellisé en 2021 !

Lors de la cérémonie du 2 décembre dernier notre commune a gardé ses 3 libellules. Au total, pour cette édition 2021, 254 communes et 34 gestionnaires d'espaces ont été distingués à l'échelle du Grand Est.

Concrètement, cette démarche est un engagement responsable et volontaire de la part de la collectivité. Elle suggère et incite la commune à mettre en place des pratiques plus durables en matière de non-utilisation de pesticides et de produits phytosanitaires pour la gestion des voiries ou encore d'espaces verts et autres espaces publics et de préservation de la biodiversité. Elle encourage la gestion différenciée des espaces comme la fauche tardive et l'éco-pâturage, elle sensibilise sur les énergies renouvelables et les nouvelles initiatives comme le ramassage des mégots ou la sensibilisation sur l'anti gaspillage alimentaire.

Cette distinction, c'est aussi faire reconnaître notre engagement et l'implication de notre équipe municipale dans cette démarche tout en étant conscients que cela impose de faire des choix et de revoir ses pratiques, de penser et de vouloir faire autrement.

Prochains RDV en 2023 pour de nouveaux défis comme la préservation et la reconquête des ressources en eau, l'adaptation au changement climatique, le développement de la nature intramuros, la limitation de l'imperméabilisation des sols....



Ma **COMMUNE NATURE** 2021
S'ENGAGE POUR L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ



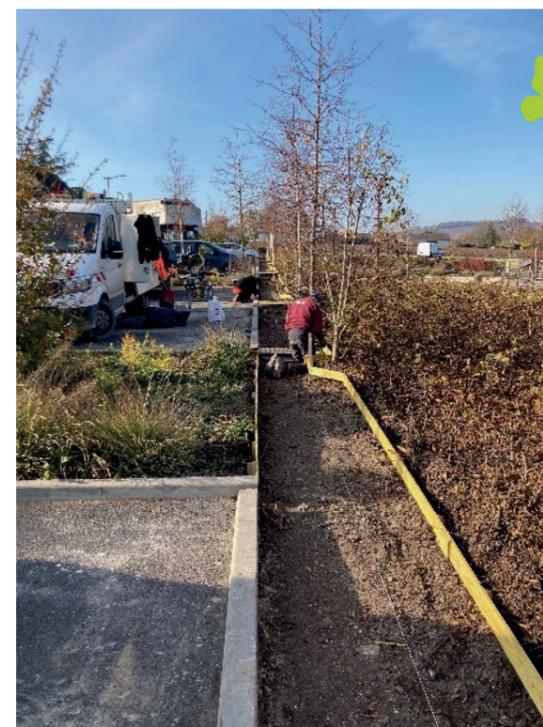
ARRIVÉE DE ROMAIN

Depuis le 7 janvier, un nouvel agent et donc un nouveau collègue pour Joffrey, est arrivé. Souhaitons la bienvenue à Romain Lemaire, originaire de Bouzy, qui va mettre toutes ses compétences au service des espaces verts et effectuera également toutes sortes de petits travaux dans les bâtiments communaux.

ÉCHIQUIER GÉANT DANS LE PATIO DE L'ÉCOLE

Installé par l'équipe des espaces verts

La municipalité remercie vivement le Club « L'Echiquier Chalonnais » qui a offert les pièces et qui permet aux enfants de s'initier aux échecs.



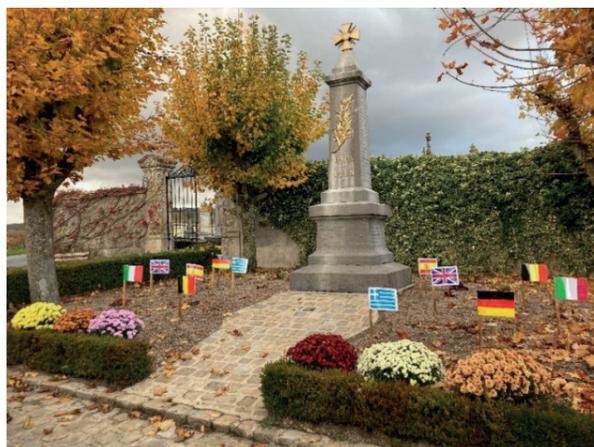
AMÉNAGEMENT D'UNE CONTRE-ALLÉE DEVANT LE RELAIS

Afin de garantir la sécurité de tous, une contre-allée a été implantée devant les places de parking du Relais et des butées de parking seront prochainement installées afin que les véhicules n'empiètent pas sur cet espace réservé aux piétons.

TRAVAUX RUE CHARLES DE GAULLE ET RUE DE CONDÉ

REMERCIEMENTS

La municipalité remercie chaleureusement l'équipe du périscolaire et les enfants qui ont confectionné tous les drapeaux qui ont servi à mettre à l'honneur l'Europe dans notre village. Un grand merci également aux personnes qui ont répondu «présent» lors de la plantation des fleurs d'automne et à celles qui ont apporté des courges ainsi qu'à tous les habitants qui ont embelli notre village pour les fêtes de fin d'année.



Les travaux sont menés conjointement avec :

La mairie de Bouzy :
maître d'ouvrage

Le bureau OVIA Ingénierie représenté par Monsieur Olivier Mrozinski :
maître d'œuvre

L'entreprise SMTP représentée par Monsieur Sébastien Maréchal :
en charge des travaux

Les gestionnaires AEP représentés par Madame Anne Pollin (CCGVM) et Monsieur Ivan Samson (VEOLIA) :
pour les compétences assainissement et eau potable

Le SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne) représenté par Anne Sevestre :
en charge de l'éclairage public

La société DRTP (Dubost Réseaux Travaux Publics) représentée par Monsieur Mickaël Clapin :
en charge des travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public

Une réunion a eu lieu en mairie le **27 octobre dernier** avec tous les habitants de la rue Charles de Gaulle. Le déroulement des travaux a été présenté par Monsieur Maréchal qui a répondu aux questions des riverains et un tour de table a été fait pour prendre note des remarques et interrogations de chacun.

Les travaux devraient démarrer prochainement pour que les rues soient terminées pour le printemps...

ANALYSE DU TRAFIC ET DE LA VITESSE DANS BOUZY

Après plusieurs réunions avec la sécurité routière, la direction des routes départementales et le conseil général de la Marne, il a été discuté en conseil municipal de limiter la vitesse dans notre village à 30 km/h.

En effet, lors de notre campagne électorale, nous avons promis d'enlever les coussins berlinois. Chose faite, mais dorénavant, nous devons trouver d'autres solutions pour réduire encore la vitesse, notamment sur les axes principaux. Afin de se rendre compte du trafic et de la vitesse

dans notre village, en collaboration avec le département nous avons fait réaliser une étude de comptages sur 3 axes principaux. Celle-ci s'est déroulée mi-octobre sur une durée de 9 jours.

On distingue 2 types de mesures :

Le nombre de véhicules (les véhicules légers = VL et les poids lourds = PL) et la vitesse.

Les axes observés étaient la rue de Tours, la route d'Ambonnay et la rue de Louvois, soient les 3 entrées principales de Bouzy.

ÉLÉMENTS OBSERVÉS	VL*	PL**
RUE DE TOURS		
Débit moyen journalier	2 449	176
Vitesse moyenne sur la période	41 km/h	39 km/h
RUE D'AMBONNAY		
Débit moyen journalier	1 556	197
Vitesse moyenne sur la période	57 km/h	54 km/h
RUE DE LOUVOIS		
Débit moyen journalier	527	42
Vitesse moyenne sur la période	43 km/h	38 km/h

* VL: véhicules légers - **PL: poids lourds

Quelles conclusions déduire de ces mesures ?

- Un trafic dense est observé dans notre village notamment rue de Tours où plus de 2600 véhicules par jour empruntent cette voie. On constate que les conducteurs roulent au-dessus des 30 km/h exigés mais en dessous des 50km/heure.

- La route d'Ambonnay quant à elle bat les records de vitesse ce qui est dommageable pour les riverains et pour la sécurité de tous au niveau des commerces de la pharmacie, de l'auto-école et du cabinet médical mais également pour la sécurité des personnes qui traversent cette voie au niveau du rondpoint de la CSGV.

- Concernant la nuit, des mesures ont également été effectuées et les conducteurs roulent plus vite d'environ 5 à 10 km/heure au-dessus des mesures effectuées en journée.

Que faire ?

Faut-il mettre en place le système des priorités à droite ? Faire des chicanes ? Mettre en place des plateaux ?

Nous attendons vos propositions, remarques ou idées sur le mail de la mairie : mairie@bouzyenchampagne.com

L'ARCHIVAGE, C'EST TERMINE !

Les archives, qu'est-ce que c'est ?

Contrairement à l'imaginaire collectif, les archives ne sont pas que des vieux papiers stockés dans un coin et qui prennent la poussière.

Ce sont des documents, qui ont un intérêt juridique et/ou historique et qui se doivent de traverser le temps de façon méthodique et de manière optimale, afin qu'ils ne se dégradent pas et puissent être accessibles à tous les publics.

Responsabilité du Maire

Les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives et ont un devoir de conservation et de mise en valeur. Le Maire est responsable, aussi bien civilement que pénalement, de l'ensemble des archives de la commune. Il a donc vis-à-vis de ces archives une obligation de conservation, de classement, de conditionnement, de restauration et de communication au public.



Archiver, qu'est-ce que c'est ?

Archiver, c'est trier, classer et conserver correctement tous ces documents et ces dossiers (voire aussi photos, dvd, ...) afin de pouvoir les retrouver facilement.

Pour ce faire, il existe une procédure à suivre, qui regroupe les archives par thèmes et qui se trouve dans 2 circulaires officielles d'environ 300 pages chacune.

Trois périodes pour les documents d'archives communales

Les documents d'archives sont divisés en 3 périodes bien distinctes :

- Les archives dites « anciennes », antérieures à 1790
- Les archives dites « modernes », comprises entre 1791 et 1982
- Les archives dites « contemporaines », postérieures à 1982

Trois catégories de documents d'archives communales

D'après le cadre de classement officiel, les archives sont réparties en 3 catégories :

- Les archives **définitives**, qui seront conservées définitivement pour leur intérêt juridique et/ou historique
- Les archives **intermédiaires**, qui seront conservées un certain temps et seront à éliminer après la durée d'utilité administrative (DUA) ;
- Les archives **éliminables**, qui sont à détruire. Pour ce faire, un bordereau d'élimination est rédigé et envoyé aux Archives Départementales de la Marne, qui donneront leur « visa d'élimination ».

Et à Bouzy ?

Concernant la commune de Bouzy, la plupart de ses archives qui ont plus de 100 ans, sont conservées et consultables, sur rendez-vous, aux Archives Départementales de Châlons-en-



Champagne. On y trouve des plans, des registres d'état-civil, des registres du conseil municipal et bien d'autres documents.

Les dossiers plus récents étaient au secrétariat et au grenier de la mairie. A ce jour, les archives de la commune de Bouzy sont triées, classées, inventoriées et bien conservées.

Il est fort probable que des documents plus ou moins anciens se soient également retrouvés chez des habitants de Bouzy, au fur et à mesure des années qui passent. Légalement, les archives d'une commune ne doivent pas être chez des particuliers.

Qui peut consulter les archives de la commune de Bouzy ?

En priorité, les secrétaires de mairie, le maire et le conseil municipal.

Et tout public qui serait intéressé par les archives de la commune, pour des recherches de généalogie (registres d'état-civil, listes électorales, ...), pour des recherches professionnelles ou personnelles (étudiants, professeurs, habitants ou non du village, ...).

La plupart des documents sont consultables sur place en mairie et ne peuvent pas sortir.

Les photocopies sont interdites, pour des raisons évidentes de conservation, mais des photos sont possibles (sans flash), sous condition de ne pas en tirer un profit pécuniaire.

Peut-on confier à la mairie ses vieux documents ?

Tout habitant, retrouvant des documents anciens intéressants historiquement (papiers, photos, journaux, etc) et ne souhaitant pas les conserver chez lui, peut les confier à la mairie. Ils seront classés et conservés avec les archives, en qualité de « don ».

Il en est de même, si vous retrouvez des archives ayant appartenu à la mairie. Vous pouvez les rapporter, elles seront réintégrées à leurs dossiers d'origine et conservées comme il se doit. Légalement, les archives de la mairie doivent rester à la mairie.

Afin d'accomplir cette tâche monumentale, Monsieur le Maire de Bouzy a missionné Madame Marie-Christine Lefèvre, habitante de Bouzy et retraitée des Archives Municipales de la commune d'Epernay.



Quelques chiffres à retenir pour Bouzy : les archives à éliminer représentent 53,20 mètres linéaires, soit 376 cartons, soit environ 3,80m³

A partir du 1er janvier 2022, les particuliers ou professionnels peuvent, s'ils le souhaitent, réaliser leur demande d'urbanisme en ligne (permis de construire, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) dans une démarche simplifiée et sans frais.

- Gagnez du temps ! réalisez votre demande en ligne en déposant simplement votre dossier à tout moment et où que vous soyez ;
- Evitez les frais ! pour une démarche plus écologique, en évitant la reprographie de documents en plusieurs exemplaires et plus économique, en évitant l'affranchissement en recommandé
- Suivez à tout moment l'instruction de votre dossier ! pour d'avantage de transparence sur l'état d'avancement de l'instruction de son dossier

Pour accéder à ce nouveau service, à partir du 1er janvier 2022

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Pour toutes questions, vous pouvez prendre attache auprès de la Mairie ou vous renseigner directement sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Obligations déclaratives

Tous les travaux réalisés dans votre bien immobilier n'entraînent pas obligatoirement le dépôt d'une déclaration. Seuls les constructions nouvelles et les changements d'affectation ou de consistance doivent être déclarés. Les informations transmises permettront la mise à jour de l'évaluation de votre bien en matière d'impôts locaux ainsi que le bénéfice éventuel d'une exonération.

URBANISME

Les autorisations d'urbanisme
Vous souhaitez faire des travaux chez vous ?
Pensez à effectuer vos démarches d'urbanisme !

Les travaux à déclarer

Pour les propriétés bâties, les travaux ou changements à déclarer sont les constructions nouvelles, les changements de consistance et les changements d'affectation.

Les constructions nouvelles :

Est considéré comme une construction nouvelle tout bâtiment qui est construit pour la première fois sur une parcelle de terrain non bâti (construction nouvelle proprement dite) ou un bâtiment construit en remplacement d'un immeuble ancien qui a été démoli (reconstruction).

Les changements de consistance :

Les changements de consistance sont des transformations qui ont pour effet de modifier le volume ou la surface d'un local. Un local désigne toute propriété ou fraction de propriété normalement destinée à une utilisation distincte (maison, appartement).

Il s'agit essentiellement :

- D'addition de construction : agrandissement au sol ou en élévation (création d'un étage supplémentaire) ; de démolition totale ou partielle ; de restructuration de construction (division d'une maison en appartements ou à l'inverse, réunion de plusieurs appartements en un seul logement) ; de la transformation d'une dépendance en pièce d'habitation (garage transformé en chambre)
- Les changements d'affectation : les propriétés



bâties sont réparties en plusieurs groupes : locaux d'habitation, locaux à usage professionnel, locaux commerciaux et établissements industriels. Un changement d'affectation est une modification qui fait passer un local d'un groupe à un autre groupe.

Quelles déclarations déposer ?

Des déclarations doivent être souscrites lorsque de nouvelles constructions sont réalisées, ou lorsque des constructions existantes sont transformées, restaurées ou aménagées. En dehors de ces événements, vous n'avez pas de déclaration annuelle à souscrire.

Pour plus de renseignements :
<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/obligations-declaratives-0>

Différentes déclarations sont à votre disposition. S'il s'agit d'une construction nouvelle ou d'une reconstruction, vous devez utiliser l'un des formulaires suivants :

- H1 pour les maisons individuelles et leurs dépendances ;
 - H2 pour les appartements et leurs dépendances ;
- Pour les changements de consistance des immeubles existants (additions de construction, surélévations, démolitions partielles ou totales...) et les changements d'affectation (logement transformé en local commercial), vous devez utiliser un imprimé IL.

Les imprimés sont disponibles sur le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) via le moteur de recherche.

Où déposer les déclarations ?

Les déclarations sont à déposer par le propriétaire ou l'usufuitier au Service des Impôts des Particuliers (SIP) ou au Centre des Impôts Foncier (CDIF) du lieu de situation du bien.

Vous pouvez retrouver les coordonnées de ce service sur ce site sur le site cité en bas de la page à la rubrique Contact.

Quand déposer les déclarations ?

Vous devez déposer ces déclarations dans les 90 jours de l'achèvement de la construction ou de la réalisation définitive du changement de consistance ou d'affectation.

Une construction est considérée comme achevée, dès que l'état d'avancement des travaux en permet une utilisation effective, même s'il reste encore des travaux d'aménagement intérieur à effectuer.

Les constructions neuves, reconstructions et additions de construction bénéficient d'une exonération temporaire de taxe foncière bâtie durant les 2 années suivant celle de l'achèvement (article 1383 du Code Général des Impôts).

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

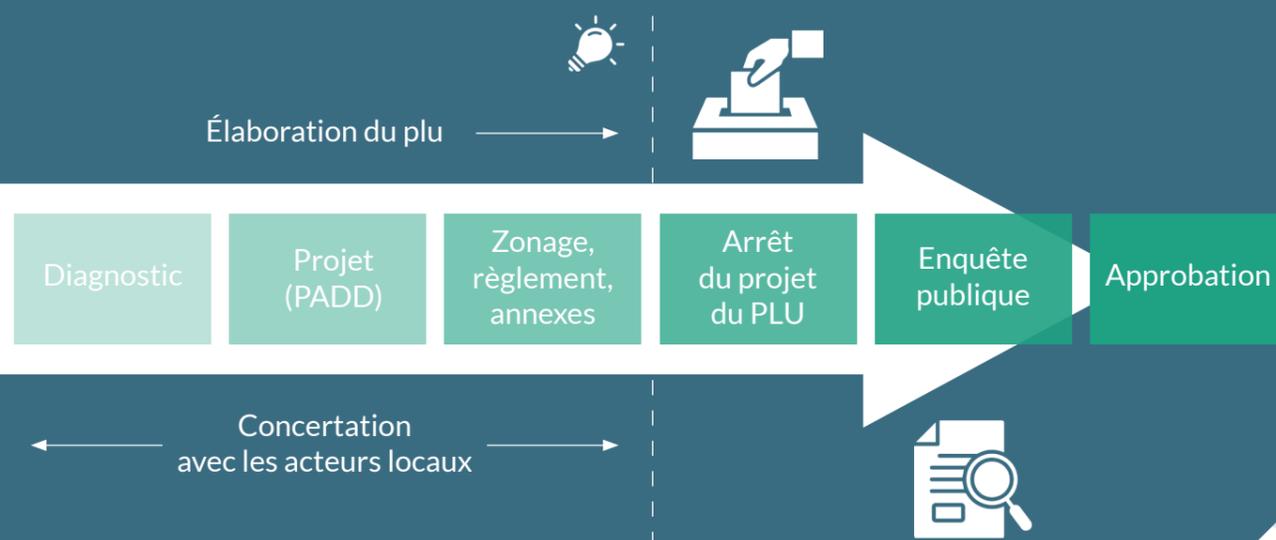
Le conseil municipal, le **19 janvier 2021**, a engagé une réflexion visant à doter la commune d'un document d'urbanisme opérationnel : le **Plan Local d'Urbanisme** aussi appelé « **PLU** ».

L'objectif est de réfléchir au devenir de Bouzy dans les 15 prochaines années à travers différents thèmes : logement, économie, services, voirie et réseaux divers, environnement ...

Un PLU oui, mais pas n'importe comment :

celui-ci traduira le projet de la commune en matière d'aménagement du territoire :

- En respectant les politiques nationales (différentes législations visant à mieux prendre en compte l'environnement) et territoriales d'aménagement (notamment la compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région d'Épernay approuvé le 5 décembre 2018) ;
- En associant les personnes publiques associées (Direction Départementale des Territoires qui représente les services de l'État, le SCoT, les Chambres consulaires, la Communauté de Communes de par ses compétences, le Département, etc.) ;
- En concertant avec les acteurs locaux et les habitants.



C'est dans cette optique que les élus de Bouzy imaginent la ville de demain, plus respectueuse de la nature et moins consommatrice d'espaces.

SCHÉMA DE PRINCIPE D'ÉLABORATION DU PLU

Durant l'année 2021, les élus ont découvert les enjeux actuels pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme, les documents de rang supérieur à prendre en compte. A la fin de l'année 2021, le diagnostic territorial et les prémices du projet de territoire (PADD) seront présentés aux services de l'État et aux Personnes Publiques Associées.

D'ores et déjà, nous pouvons vous dire qu'un Plan Local d'Urbanisme en 2021 ne se fait pas comme un Plan d'Occupation des Sols (POS) dans les années 1990. En 30 ans, les réformes du code de l'urbanisme, agrémentés de différentes législations ont permis de faire émerger des nouveaux enjeux : les zones de biodiversité, les zones humides, la préservation de la nature en ville (espace tampon, zone de jardin, arbres et plantations). Le projet de développement sera nécessairement raisonné et échelonné dans le temps pour une parfaite compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Région d'Épernay.

Rappelons que l'avenir sera encore plus vert dans les PLU avec comme grand principe fixé dans la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 « Climat et Résilience » l'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050. Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région d'Épernay sera à terme révisé pour intégrer ce principe.

La « renaturation » et la préservation des paysages agri-viticoles et naturels seront au cœur des politiques d'aménagement de ces prochaines années.

Chronologie de la création de l'ASA (Association Syndicale Autorisée) de Bouzy et Val de Livre (Association de propriétaires regroupés pour réaliser des travaux sur un périmètre défini et autour d'un projet commun à savoir, l'aménagement hydraulique des coteaux de Bouzy et de Val de Livre) Le territoire concerné par la création de l'ASA compte 434 ha 74a et 23ca répartis en 2785 parcelles cadastrées en regroupant des surfaces AOC sur Bouzy, une partie sur Val de Livre et une partie hors AOC en zone agricole du bas du coteau.

Menée par Monsieur Benoit LAHAYE, l'étude pour la création de l'ASA est arrivée à son terme le 27 janvier 2022 lors de la 1ère Assemblée Générale. En effet, le groupe de travail (composé d'élus, de vignerons et de représentants de maisons de champagne) avec l'appui de la Chambre d'Agriculture (représentée par Monsieur Xavier Carpentier et Guillaume Turk des cellules érosion et captages) a passé la main au nouveau syndicat élu lors de cette première Assemblée Générale.

Ce nouveau syndicat, a élu ce même jour, son président et son bureau, constitué de 12 membres dont 3 suppléants et de plusieurs stagiaires. Pendant cette élection, la Chambre d'agriculture a présenté aux propriétaires présents, les avantages de l'hydraulique douce pour lutter efficacement contre l'érosion. (Président : Antoine Paillard ; Trésorier : David Lemaire ; Secrétaire : Maud Plener)

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE (ASA)

LES RESPONSABILITÉS EN TANT QUE CITOYEN

L'entretien des trottoirs

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs et des caniveaux sont à la charge des habitants. Afin de prévenir les risques, il est important que les habitants de la Commune connaissent leurs obligations. L'entretien des trottoirs et des caniveaux devant chez-soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant, locataire ou propriétaire d'un bien portant sur la voie publique et ce, en toute saison.

Ce dispositif concerne :

- Le balayage et le ramassage des feuilles
 - Le désherbage et le démoussage des trottoirs, excluant tous produits phytosanitaires
- Nous vous invitons à étendre l'entretien de votre trottoir à quelques pas de chez vous et notamment de proposer vos services à vos voisins qui apprécieront votre geste de solidarité.

En cas de neige, les locataires, propriétaires ou occupants sont tenus de participer au déneigement devant leur bâtiment, sur les trottoirs, jusqu'à la limite du caniveau.

S'il n'y a pas de délimitation par trottoir, l'espace à respecter est de 1.50 mètre de largeur à partir du mur de façade ou de clôture.

En cas de verglas, il convient d'épandre du sable ou du sel devant chez-soi.

Par ailleurs, il convient de rappeler que les possesseurs d'animaux sont tenus de ramasser les déjections de ces derniers.

Les responsabilités en matière d'égavage

Vous êtes propriétaire ou occupant du terrain à élaguer, il est de votre responsabilité de prendre en charge l'égavage si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

La réglementation fait obligation aux propriétaires riverains de couper à leurs frais,

Pour une commune plus belle et plus propre, soyons tous solidaires.



les branches qui avancent sur le domaine public et qui constituent directement ou indirectement un danger pour les usagers :

- Risques de chutes de branches, voire d'arbres sur la chaussée par grands vents,
- Routes rendues glissantes par les feuilles mortes en périodes humides,
- Risque accru de verglas en hiver,
- Diminution de la visibilité de la signalisation, masquée par les branches basses...

Au titre de son pouvoir de police, le Maire est fondé à prendre tout arrêté notamment pour réglementer l'égavage en bordure de route ou chemin communal (en référence au code de la voirie routière et au code rural). Si les circonstances l'imposent, Le Maire, de par son pouvoir peut conduire à l'application de sanctions, voire à faire procéder une exécution d'office de travaux d'égavage avec imputation, en référence au Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2212-2-2°).

Dans ce dernier cas, les frais de recouvrement afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents.

Avant d'en arriver aux actions précitées, il est demandé aux propriétaires concernés de bien vouloir prendre leurs dispositions afin que le nécessaire soit fait.

L'arbre est un être vivant comme les autres. Alors, faites attention aux élagages mals conduits souvent mutilants pour les arbres, qui les abîment, les affaiblissent et les rendent plus sensibles aux maladies. Autant pour le bien-être de l'arbre que pour des raisons de sécurité, l'accompagnement par un professionnel de l'égavage peut se révéler judicieux.



PERMANENCES DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CIAS)

Depuis le mois d'octobre, des permanences d'assistante sociale sont proposées par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), Cour Marianne.

Permanences du C.I.A.S pour 2022

Présence de Madame Romane PAUL, assistante sociale à Bouzy, chaque deuxième vendredi de chaque mois de 9h30 à 12h00 sur RDV au 03 26 56 92 51 et possibilité de prendre RDV en dehors de ces créneaux si besoin.

Ces permanences s'adressent aux adultes. L'assistante sociale peut vous aider dans les domaines de l'emploi, budget, santé, logement, démarches administratives....

Les familles avec enfants mineurs sont accompagnées par le Conseil Départemental qui assure une permanence au sein du CIAS le vendredi matin de 9h30 à 11h30.

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la Circonscription de la Solidarité Départementale au 03.26.55.65.33

Vendredi
11 FÉVRIER

Vendredi
11 MARS

Vendredi
08 AVRIL

Vendredi
13 MAI

Vendredi
10 JUIN



PRÉSIDENTIELLES

1^{er} tour | Dimanche
10 AVRIL

2nd tour | Dimanche
24 AVRIL

Date limite d'inscription :

En ligne : jusqu'au 2 mars

En mairie ou par courrier : jusqu'au 4 mars



DATES DES PROCHAINES ÉLECTIONS

Pour vérifier votre inscription ou vous inscrire sur les listes électorales, rendez-vous sur le site:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>

Vous pouvez également vous inscrire en mairie en déposant le Cerfa 12669*2, et en présentant une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Plus d'informations sur :
<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15311>

LÉGISLATIVES

1^{er} tour | Dimanche
12 JUIN

2nd tour | Dimanche
19 JUIN

Date limite d'inscription :

En ligne : jusqu'au 4 mai

En mairie ou par courrier : jusqu'au 6 mai

SOIRÉE DES LUMIÈRES



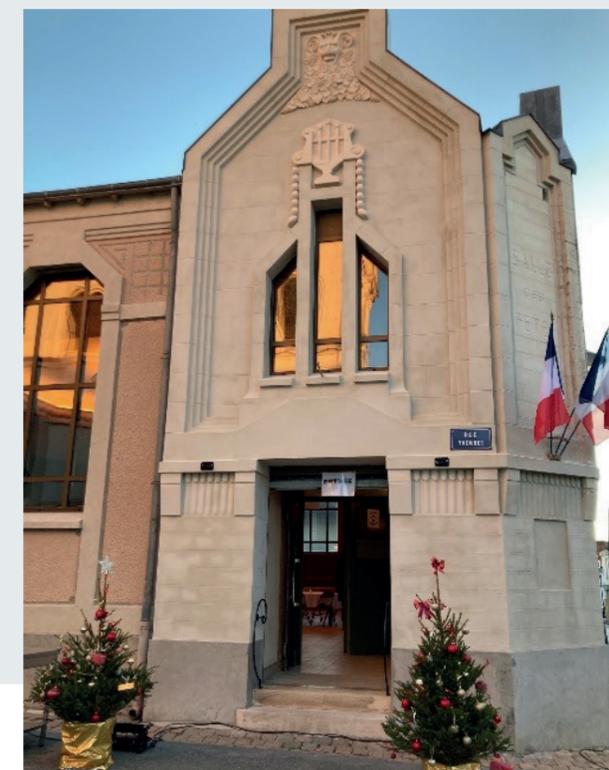
Vous étiez nombreux ce 18 décembre dernier à venir aux festivités organisées par la municipalité et nous vous en remercions.

Le concert de gospel offert par la MJC d'Ay a rencontré un vif succès et nous remercions le groupe « Time » pour leur prestation. En effet, 300 personnes étaient présentes dans notre belle église qui a ensuite revêtu ses nouveaux habits de lumière.

Nous avons souhaité mettre en valeur ses vitraux majestueux et Monsieur Thibaut BERTHELEMY a su répondre à notre demande et à bien réussi sa mission.

Un grand merci à l'équipe enseignante et à l'équipe du périscolaire pour les décorations de Noël confectionnées avec les enfants et à la société « Imag'in » pour la mise en lumière de la salle des fêtes et la sonorisation.

Merci également à tous les artisans qui ont participé à la remise en valeur de la salle des fêtes et à tous les commerçants présents qui ont participé à la réussite de cette soirée.



La salle des fêtes a quant à elle bénéficié d'un rafraîchissement intérieur, et les fresques situées sur la façade ont été entièrement refaites en pierre naturelle.

Monsieur le Maire avait demandé la création d'un gâteau spécialement pour la soirée.

Création du fameux « Lingot », gâteau créé par notre talentueux boulanger, Monsieur Christophe VIEIRA et son équipe.

Celui-ci est disponible à la vente dans votre boulangerie « **Au Duc Champenois** ».

Par quelle saveur vous laisserez-vous tenter ? Cerise griotte ou chocolat ?



La véritable histoire de l'Église Saint-Basle de Bouzy (d'après les délibérations du conseil municipal de Bouzy, cotées Edepot 17680 à 17686, aux Archives Départementales de Châlons et d'après les archives communales de Bouzy, cotées 6W et 21W)

A la faveur du sort, lors de la loterie de 1852, Monsieur Médard Yvonnet, natif de Bouzy, gagne un lingot d'or d'une valeur de 400.000 francs.

Par actes notariés des 14 et 20 septembre 1853 dont le bénéficiaire est la commune de Bouzy, Médard Yvonnet et son épouse Hélène-Geneviève Yvonnet-Beaufort font, séparément, la donation d'une église en construction d'une valeur de 50.000 francs et du terrain sur lequel elle est située et aussi de celui qui l'entoure.

Par délibération du 6 novembre 1853, le conseil municipal de Bouzy s'engage à poursuivre sans relâche la continuation des travaux de l'église, sous la direction de l'architecte qui les a commencés et d'après le plan en cours d'exécution.

Le 10 novembre de la même année, le conseil municipal se réunit de nouveau et considère qu'il est de son devoir de remplir scrupuleusement les conditions posées dans les actes de donation.

Mais l'achèvement de l'église suivant le plan de construction, nécessitant une dépense considérable d'environ 20.000 francs ; la commune ne possédant pas les revenus suffisants, décide de former une souscription auprès des habitants de Bouzy, à compter du 1er janvier 1854.

Le 28 novembre 1855, François Cocteau, maire de Bouzy, expose à son conseil réuni, qu'il vient de recevoir les plans et les devis nécessaires à l'achèvement de l'église avec deux années de retard.

HISTOIRE DE NOTRE ÉGLISE ET DE LA SALLE DES FÊTES

Il est donc de toute urgence d'accepter définitivement la donation de Monsieur et Madame Yvonnet et d'accepter la souscription volontaire ouverte par les habitants pour couvrir les dépenses pour l'achèvement complet de cette église.

Suite au décès de Monsieur Yvonnet, le 22 juin 1856, le conseil municipal de Bouzy décide de donner, à titre de reconnaissance, la quantité de 4 mètres carrés de terrain dans le cimetière de Bouzy, pour servir à son inhumation et à celle de son épouse, et que ce terrain leur soit concédé à perpétuité.

La même année, l'église devient propriété communale. En mai 1858, grâce une donation de bois faite par deux honorables habitants de Bouzy, la commune autorise les travaux de construction de la flèche du clocher de l'église, suivant les plans et devis dressés par Monsieur Thierot, architecte. Ce qui donnera « à ce monument le caractère qui lui est nécessaire ».

Un an après, en mai 1859, il est octroyé, aux frais de la commune, à la famille Yvonnet-Beaufort, un banc particulier placé dans la chapelle Saint Médard de l'église, en face du maître-autel.

Il est voté que le « dit banc soit et demeure, à jamais, la place réservée aux descendants du fondateur de l'église de Bouzy ».

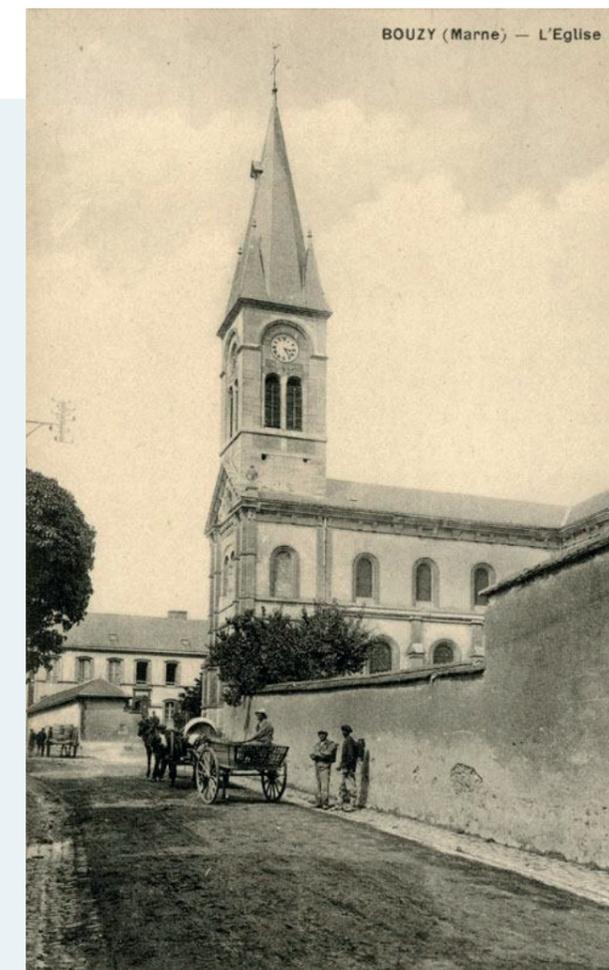
Entre 1860 et 1890, s'en suivront diverses réparations pour des dégradations liées aux dégâts du temps.

Le 11 mai 1890, les élus adoptent la décision de donner le nom de rue Médard-Yvonnet à la rue qui conduit à l'église (alors rue d'En-Haut), en hommage à ce donateur « qui a mérité la reconnaissance de ses concitoyens ».

En 1905, la toiture du clocher de l'église est fortement endommagée par l'orage du 30 juin. Une réfection totale de la couverture s'impose avant la mauvaise saison. Le 9 août, le conseil municipal vote les ressources nécessaires aux travaux.

Par arrêtés préfectoraux de 1982 à 1985, l'autel latéral et son retable en bois, le maître-autel en marbre et les fonts baptismaux en marbre, sont classés aux Monuments Historiques.

Pendant toutes ces années, plusieurs travaux de réparation, d'entretien et d'amélioration ont été entrepris par la commune : en 1974, l'installation du chauffage ; en 1984, la réfection totale de la couverture du clocher ; de 2003 à 2006, la restauration des façades, du clocher, de la nef, du transept et du chœur ; en 2011, la réparation des vitraux suite à la tempête du 16 décembre.



Historique de la Salle des Fêtes de Bouzy

(d'après les délibérations du conseil municipal de Bouzy, cotées Edepot17686, aux Archives Départementales de Châlons et d'après les archives communales de Bouzy, cotées 3W, 6W et 7W)

Suite à un avant-projet établi par Monsieur Henry Giraud, architecte à Epernay, le conseil municipal de Bouzy, le 9 juin 1927, vote l'achat de dommages de guerre pour l'édification d'une salle des fêtes.

Le 13 septembre de la même année, les plans et devis rectifiés sont adoptés.

Le 10 mai 1928, Monsieur Charles Moncuit, propriétaire du terrain contigu à la salle de fêtes consent à ce que des fenêtres qui donneront vue sur sa propriété, soient établies dans le mur de la salle qui la limite.

Le conseil municipal assure Monsieur Moncuit de sa gratitude et déclare que, dans l'avenir, ces fenêtres établies sans qu'il y ait été tenu compte de la distance légale, ne pourront constituer pour la commune, aucun droit à revendiquer comme sa propriété, une partie quelconque du terrain, si minime soit-elle, au-delà du mur de la salle des fêtes.

En septembre 1928, des travaux supplémentaires sont effectués : un faux solivage au-dessus de la scène, 2 escaliers pour accéder aux tribunes et la pose d'une balustrade en fer.

Le 2 décembre 1928, la salle des fêtes est inaugurée.

L'année suivante, des devis sont établis pour la pose d'une cuvette, d'un évier, d'un siège à la turque, d'une garde-robe et pour l'achat de mobilier.

En juin 1930, la location de la salle des fêtes devient gratuite pour les sociétés locales et est de 50 francs pour les personnes de la commune.



BOUZY (Marne) — Salle des Fêtes

PHOT. COBRIER HAGON

Le 26 décembre 1932, le conseil décide pour l'avenir de mettre la grande salle des fêtes gracieusement à la disposition des jeunes gens et jeunes filles à l'occasion des bals de Sainte Catherine et de Saint Nicolas, ou autres bals de sociétés, mais ils auront à payer les frais d'éclairage et de balayage.

Profitant de l'occasion qui lui est offerte, un élu tient à signaler au conseil la mauvaise tenue de certains enfants lors des soirées cinématographiques scolaires, qui ont lieu dans cette salle. En dehors du bruit qu'ils provoquent, ils mettent à mal le matériel (chaises et fauteuils), et il demande qu'on mette un frein à cette regrettable façon de faire. Monsieur le Maire déclare qu'il verra lui-même les directeur et directrice d'écoles pour qu'ils adressent une semonce aux élèves coupables de façon que pareils faits ne se renouvellent pas dans l'avenir.

En 1934, des calorifères sont installés et en 1935, la toiture est réparée. En 1973, des sanitaires et un chauffage central sont installés.

En 1983 et 1984, sont effectués l'amélioration de la cuisine, le remplacement des baies extérieures et des travaux de couverture.

Il y a également des travaux de réhabilitation en 1993 et 1994, qui donneront lieu à une inauguration de 7 mai 1994.

En 2015, ce sont des travaux de ventilation qui apportent un plus à cette salle.

SAINT VINCENT

Le 22 janvier dernier, les vignerons de Bouzy se sont rassemblés pour célébrer leur Saint Patron. Le garde bâton de l'année 2022 est Mr Jean-Christophe DELAVENNE.

Cette année était marquée par les 50 ans de la confrérie. Les festivités ont eu lieu une nouvelle fois en format restreint. Etant donné le contexte sanitaire, seuls le défilé et la messe ont pu être maintenus. Un grand merci au Comité d'avoir démonté les aérothermes de l'église inutilisés depuis plus de 30 ans.

**FAIRE-PART****NAISSANCES**

13 novembre	Jean ROBERT
9 novembre	Hélios TEMPLIE
24 octobre	Lyam DAOUI
18 août	Irina MARIN
19 juin	Dowi-Liam AYIKOE
29 avril	Auguste LAHAYE

MARIAGE

27 novembre	Lucie BOUILLY et Julien GAILLOT
10 juillet	Stéphanie DENTELLE et Didier SIRET
03 juillet	Nathalie BRUYERE et Benoit CHARBONNIER
12 juin	Anne-Marie DE OLIVEIRA et Matthias CHRISTIAEN

DÉCÈS

29 novembre	Père Bernard EBERHARDT
03 octobre	Monsieur Yves FRANÇOIS
07 septembre	Madame Camille CANOT née ROCHET
03 septembre	Monsieur Eloi VESSELLE

RECENSEMENT CITOYEN

Bientôt 16 ans ?
Pensez au recensement !
à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire

Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement

Elle est délivrée sur présentation de:

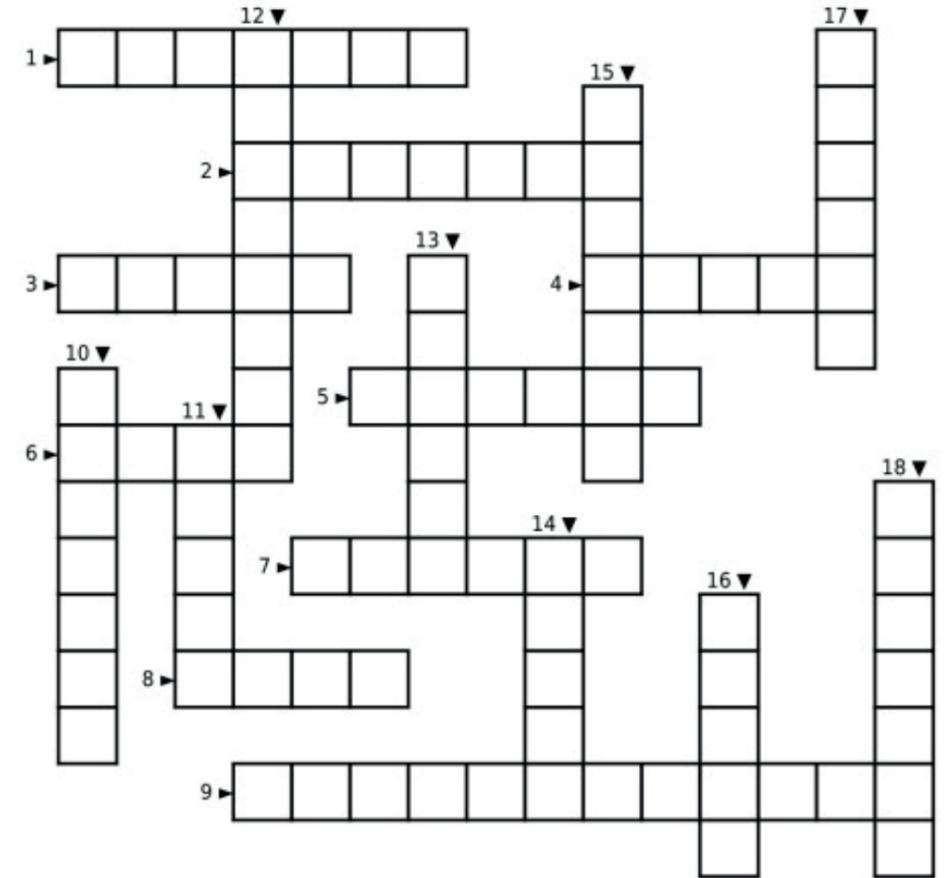
- la carte nationale d'identité
- le livret de Famille
- un justificatif de domicile

Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP..)



Mots à placer :

- ANORAK
- BONNET
- BOTTES
- CHASSE-NEIGE
- CHEMINEE
- ECHARPE
- FLOCONS
- FROID
- GANTS
- GELER
- GIVRE
- GLACIAL
- GLISSER
- LUGE
- NEIGE
- PATINS
- SKIS
- VERGLAS



À VOUS DE JOUER

H _ _ P A _ _ S O _ _ G
 L _ _ _ N
 I _ _ N
 I _ _ R _ _ _ _
 B _ U _ _ _ _ _
 A Q _ _ _ _ _

D	R	G	T	N	J	C	U	E	C	J	I	M	V	Q
G	P	W	V	P	V	R	C	P	R	F	D	Q	L	L
S	K	Y	Y	O	W	P	H	A	D	W	B	P	N	A
B	O	U	I	L	L	O	T	T	E	S	O	Z	R	N
B	F	L	I	W	Z	E	W	I	E	L	N	A	A	L
Y	F	S	R	J	E	A	S	N	G	U	N	H	Q	N
N	L	U	W	D	M	T	S	M	S	S	E	Z	U	U
N	O	S	T	H	E	R	M	O	M	È	T	R	E	P
É	C	H	A	R	P	E	G	T	M	S	M	F	T	N
L	O	T	S	U	I	M	V	O	X	Q	X	P	T	D
H	N	X	S	L	A	Y	N	N	R	Q	J	F	E	E
Q	R	N	E	B	Q	H	I	E	I	Z	C	Y	S	U
J	R	Y	A	F	G	S	K	I	S	M	O	L	Q	B
J	M	C	K	V	T	W	K	G	F	A	H	Z	B	N
N	B	J	K	O	E	C	K	E	B	E	X	Y	D	V

Solutions p.37

MOTS MÊLÉS DE L'HIVER

Ces mots mêlés se font en 2 étapes. D'abord, il te faudra trouver le nom et la bonne orthographe de chaque objet puis l'inscrire juste au dessous de l'image. Ensuite, il te faudra retrouver ce même nom dans la grande grille de mots mêlés. Le nom peut être inscrit horizontalement ou verticalement. À toi de jouer!

Horizontalement

1. En hiver, le vent peut être ...
2. Mets une ... pour avoir chaud au cou.
3. L'hiver est la saison où il fait le plus
4. Par grand froid, les arbres se couvrent de ...
5. Enfile ton ... pour avoir bien chaud.
6. On peut descendre une pente enneigée sur une ...
7. On peut mettre des ... pour glisser sur la glace.
8. On peut chausser des ... pour descendre la montagne.
9. Le ... dégage les routes encombrées de neige.

Verticalement

10. La neige tombe sous forme de ... silencieux
11. Mets tes ... pour avoir chaud aux mains.
12. Il fait meilleur devant le feu de la ...
13. Mets ton ... sur ta tête,
14. S'il y a assez de ..., on pourra en faire un bonhomme.
15. La route sera glissante si elle se couvre de ...
16. Si la température atteint 0°, l'eau va ...
17. Enfile tes ... pour avoir chaud aux pieds.
18. Attention de ne pas ... sur la neige où le verglas !

MAIRIE DE BOUZY

03.26.57.70.70.
mairie@bouzyenchampagne.com

OUVERTURE AU PUBLIC:

Lundi : 9h - 17h30
Mardi : 9h - 19h30
Jeudi : 9h - 17h30
Vendredi : 9h - 16h

Besoin de rencontrer le Maire ou les adjoints ?
Uniquement sur rendez-vous.

PANNEAUPOCKET

Le nouveau lien entre les citoyens et les communes.

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a le plaisir de vous offrir l'application PanneauPocket.

La solution mobile qui rapproche la commune de ses habitants.

Les événements locaux et l'actualité de votre commune seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

PanneauPocket est très simple d'utilisation, testez vous-même !

Pour télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone, recherchez PanneauPocket sur App Store ou Google Play ou flashez les QRcodes



Disponible sur



Disponible sur






Pour des habitants informés, prévenus, alertés !

PENSEZ-Y!

Les informations utiles se trouvent aussi sur:

NOS PAGES FACEBOOK:
Commune de Bouzy
Relais Sport Santé Nature de Bouzy

NOS SITES:
<http://www.relaisbouzy.com>



Accès en déchetterie

Pensez à demander votre carte d'accès!

Le coût de fonctionnement des déchetteries est supporté par les habitants du territoire où elles sont implantées. Les habitants des 14 communes de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne financent donc exclusivement ce service.

Depuis la fin d'année 2021, les déchetteries sont accessibles grâce à des cartes d'accès mises à disposition des habitants et des entreprises du territoire intercommunal en vue de :

- Sécuriser l'accès et ainsi permettre aux gardiens de mieux gérer les flux de véhicules dans l'enceinte des déchetteries
- Économiser car accepter les déchets de « l'extérieur », c'est admettre que les habitants supportent le coût des déchets produits par les territoires voisins, lesquels ne contribuent pas !
- Sensibiliser et filtrer : il s'agit pour la CCGVM d'informer et de réorienter les particuliers ou professionnels qui ne résident pas sur le territoire vers les déchetteries de leur collectivité.

Particuliers, Associations, Professionnels, pensez à demander votre carte !

Plus d'informations sur:

<https://ccgvm.com/acces-en-dechetterie/>

Calendriers de collecte pour 2022

En 2022, les jours fériés n'entraînent aucun report de collecte. Les calendriers de l'année 2022 vous informant des jours de collecte des différents flux (ordures ménagères, bio déchets, tri sélectif). Ils sont téléchargeables sur le site de la CCGVM : https://ccgvm.com/wp-content/uploads/2021/12/2022_Bouzy.pdf

Collecte du verre en 2022

L'année 2022 voit l'arrêt de la collecte du verre en porte à porte, les colonnes disponibles près de chez vous sont disponibles dans la rubrique « Points d'Apport Volontaire » sur le site de la CCGVM : <https://ccgvm.com/points-dapport-volontaire/>

A Bouzy, vous trouverez une benne à verre :

- Chemin Rural à proximité du relais sport santé
- Parking communal à proximité des médecins/ pharmacie
- Rue de la Noue du Puits (benne enterrée)
- Rue de Tours/Marne, impasse communale
- Déchetterie, devant la porte d'entrée



LIENS UTILES

Indice de la qualité de l'air ATMO Grand Est :
<http://www.atmo-grandest.eu/>

Tous ensemble pour votre santé :
<https://www.grand-est.ars.sante.fr>

L'eau dans ma ville :
https://www.service.eau.veolia.fr/home/eau-dans-la-ville/accueil_eau.html

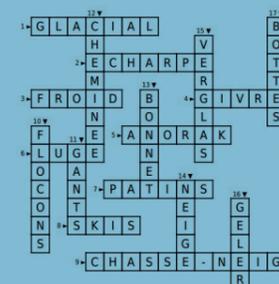
Mesures sanitaires Covid-19 pour le sport :
<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/covid19/>

Mesures sanitaires Covid-19 pour les écoles, collèges et lycées :
<https://www.education.gouv.fr/covid19>

Epidémie Coronavirus, tout ce qu'il faut savoir :
<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13995>

Nous vous rappelons que les contenants doivent être sortis la veille au soir du jour de ramassage.

Solutions





Editeur: La Commune de Bouzy - **Directeur de la Publication:** Jean-François SAINZ, Maire de Bouzy - **Comité de rédaction:** Le Maire et ses adjoints - **Responsable de la Rédaction:** Laurie DAUVERGNE - **Avec la participation de:** Laëtitia CHICARD-URBES, Directrice de l'école Camille Claudel - Le secrétariat de Mairie - Julie GONZALEZ, Animatrice du Péri-scolaire - Baptiste GAULT, Responsable du Relais Sport Santé Nature - Marie-Christine LEFEVRE-STEYER - Jordan RABELLE, Coach sportif - **Graphiste:** Laura CHARMELE - **Imprimeur:** Imprim'Eclair, 9 All. de la Côte des Blancs, 51200 Épernay